



Minima dans la branche du froid : Salariés tous concernés !

Lors de la réunion de Négociation du 13 Février 2018, nous avons abordé les salaires minima, primes d'anciennetés et l'indemnité d'astreinte de notre convention collective. A l'ouverture du débat entre les organisations syndicales, CFDT, FO, CGT, CFE CGC et la chambre patronale, celle-ci nous a fait des propositions sur les grilles de salaires minimum.

Les organisations syndicales ont formulé les revendications suivantes :

- **CGT : + 4,0 % Pour l'ensemble des grilles de salaires, et demande d'une hausse du point d'ancienneté et de l'astreinte.**
- CFDT : + 1.6 % pour l'ensemble des grilles de salaires
- FO : + 2,0 % pour l'ensemble des grilles de salaires
- CFE-CGC : Ne donne pas de chiffres, il reproche à la chambre patronale, qu'elle ne joue pas le jeu comparativement à l'ensemble des autres branches professionnelles.

Après une première proposition patronale de **1,23% pour le premier échelon et de +1,09% les suivants**, une interruption de séance a été demandée par les organisations syndicales qui ont considéré que le patronat devait faire un effort considérable suite aux résultats des entreprises sur le territoire national.

La chambre patronale a alors fait **une 2^{ème} proposition : une augmentation des 7 premiers échelons de +1,23 % et +1,20% sur le reste de la grille.**

Pour la CGT, ceci reste faible et insuffisant.

C'est alors au tour de la chambre patronale de demander une interruption de séance. Au retour de la chambre patronale, il est présenté **une 3^{ème} et dernière proposition**, à savoir ; **une augmentation de +1,30% pour l'ensemble de la grille de salaires**. Par ailleurs, elle fait savoir son souhait de ne pas toucher au point d'ancienneté et à la valeur du point d'astreinte.

A cette issue, CFDT, CFE-CGC et FO, annoncent qu'ils sont signataires avec une position de revoyure suivant l'inflation courant 2018.

Pour la CGT, cela n'est pas du tout satisfaisant. Elle maintient ses revendications en termes de minima de grille de salaires.

De ce fait, la CGT ne sera pas signataire de cet avenant. On constate une fois de plus, que grâce à un tour de passe-passe, le SNEFCCA parvint à ses fins. Il est temps que ça change dans cette branche professionnelle. La CGT appelle l'ensemble des salariés à prendre en main leur avenir afin d'être plus forts face au patronat.

Rejoignez la CGT, syndiquez-vous, passez par la formation syndicale et créons ensemble nos syndicats, il est encore temps !

Montreuil, le 15 mars 2018